



UNSA POLICE

Affilié à

L'Union Nationale des Syndicats Autonomes

25 rue des tanneries 75 013 PARIS

Email : secretariat@unsapolice.com

Site : <http://police.unsa.org>

Tél : 01 43 40 64 27- Fax 01 71 18 22 90

Déclaration préalable Commission Administrative Paritaire Nationale du 11 Avril 2019

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration,
Mesdames et Messieurs Les Représentants du Personnel,
Chers (es) collègues,

Nous sommes réunis pour la première fois aujourd'hui en Commission Administrative Paritaire Nationale depuis les élections professionnelles de décembre dernier.

A l'heure où les menaces contre la république et les violences de tous types sur les agents du ministère sont une réalité, les gradés et gardiens de la paix sont au cœur des tensions politiques et sociales, personne ne doit l'oublier.

Nous sommes les victimes des injonctions paradoxales d'un corps social en permanente hésitation entre le besoin de sécurité et le rejet du contrôle.

Mais la société civile doit toujours garder à l'esprit que les agents du ministère de l'Intérieur et particulièrement les forces de l'ordre sont des citoyens comme les autres qui vivent, espèrent et souffrent parfois.

Le traitement médiatique de la crise des gilets jaunes a opposé les forces de l'ordre et la population dans une récupération perverse et opportuniste alors que jamais la société n'a eu autant besoin de ciment républicain depuis des années.

Dégradée, la qualité de vie au travail fait également l'objet de toute notre attention alors que pour ce seul début d'année 2019 nous déplorons déjà 24 suicides dans nos rangs.

Ce chiffre catastrophique est pour l'UNSA Police l'échec de la politique RPS et des plans suicides successifs mis en place par plusieurs Ministres.

Oui nous serons amenés à travailler tous ensemble sur ce sujet mais l'UNSA Police et ses partenaires de la FASMI exigent que la méthode change et qu'il soit mis fin au fonctionnement RH vertical concurrentiel et inefficace...

Nos revendications sont connues de toutes et de tous :

Nous assumons la signature des protocoles celui d'avril 2016 comme celui du 19 décembre 2018 qui a fait l'objet d'une lettre de cadrage du directeur général de la police nationale mais les jours passent et il va devenir difficile de tenir le calendrier que l'administration a elle-même fixé ! Elle en sera la seule responsable !

- APORTT et CYCLES DE TRAVAIL
- ASA et Fidélisation je rappelle à cette occasion la position de l'UNSA Police sur l'abandon des deux concours de gardiens de la paix (national et Ile de France) pour un seul conduisant à la fin de la règle du blocage des 8 ans.
- La réforme de la prime de résultat exceptionnel PRE L'UNSA Police demande que nous soit communiqué sans tarder les chiffres et les montants des PRE touchées par l'ensemble des fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur dans le cadre du mouvement des gilets jaunes.
- Si les voies d'avancement doivent être simplifiées je réitère une nouvelle fois notre ferme opposition à l'abandon des SUEP.
- Le sujet des heures supplémentaires reste pour nous une priorité et nous attendons tous des retours concrets et rapides sur ce sujet, les arbitrages budgétaires doivent être obtenus sans tarder, la gestion du flux est la priorité, puis la mise en paiement du stock au choix des fonctionnaires.
- Je n'oublie que pas la réforme des retraites pour la police nationale constitue un chantier de taille qui nous a unis en intersyndicale, l'engagement des policiers est total mais les effets pourraient avoir une incidence importante sur notre statut « l'intersyndicale retraite » a été patiente mais a émis une demande qui doit être honorée sans tarder...
- Enfin la question des effectifs est une préoccupation majeure. Le Ministre de l'Intérieur s'est engagé à remettre à niveau les effectifs des CRS, cet engagement devra être tenu.

Cette liste n'est pas exhaustive tant les sujets sont nombreux mais une chose est sûre, quelles que soient les réformes, elles ne peuvent se faire sans prendre en compte l'humain. L'UNSA Police ne transigera pas sur ce sujet.

Enfin et c'est un des points de l'ordre du jour de cette CAPN l'administration a anticipé dans le calendrier annuel le Mouvement Spécifique OUTRE MER. Cela aurait pu être une bonne chose si les conditions de participation à ce mouvement avaient été clairement connues au moment où les collègues ont candidaté. Malheureusement cela n'a pas été le cas !

De plus la circulaire mutation a été annulée sur la partie spécifique de ce mouvement DROM COM Pour l'UNSA POLICE la fiabilité et la sécurisation de ce mouvement « concocté » dans l'urgence et sans aucune communication restent discutables.

L'UNSA Police demande que tous les fonctionnaires non retenus soient directement et individuellement informés du motif de mise à l'écart de leur candidature du mouvement DROM COM.

Les temps à venir seront corsés les enjeux aussi majeurs que multiples, les représentants de l'UNSA Police seront toujours présents pour défendre les intérêts moraux et professionnels des gradés et des gardiens de la paix.

Je tiens à saluer particulièrement le travail de tous les personnels du BGGP et les échanges importants avec vos services qui ont permis la tenue de la CAPN de ce jour.

Les représentants UNSA Police